

# ACTION URGENTE

## METTRE FIN À L'EXPULSION D'HAÏTIENS SANS DOMICILE

**Depuis le 23 mai, plus de 300 familles sans domicile ont été expulsées de force de deux camps de fortune installés dans la municipalité de Delmas, à Port-au-Prince. Cela s'inscrit dans ce qui semble être une vague d'expulsions forcées dans la capitale haïtienne. Des centaines d'autres familles pourraient être chassées sous peu au cours des trois prochains mois.**

Le 23 mai, les autorités de la municipalité de Delmas et des agents de la police nationale haïtienne ont évacué de force des familles installées sur une place publique, la Place Carrefour Aéroport, à l'intersection de la rue Delmas et de l'avenue Toussaint Louverture, à Port-au-Prince. Le 25 mai, 144 familles vivant dans le camp Assistance Plus, dans la rue Delmas, ont également été expulsées par les autorités municipales avec l'aide des agents de police. Ces familles font partie des centaines de milliers qui se sont retrouvées sans domicile à la suite du séisme de janvier 2010 et qui n'avaient pas d'autre choix que de se fabriquer un abri là où elles pouvaient.

Jusqu'à maintenant, les expulsions et les menaces d'expulsions concernaient principalement les personnes déplacées installées sur des terrains privés. Cependant, le maire de Delmas a déclaré avoir l'intention d'« évacuer » au cours des trois prochains mois toute personne vivant dans des lieux publics de la municipalité, afin de contribuer aux efforts fournis par Haïti pour attirer les touristes et les investisseurs.

Le maire de Delmas a ordonné l'expulsion de toutes les familles habitant dans ces camps sans les avoir averties ou consultées au préalable. Les employés municipaux et les agents de police l'accompagnant ont enlevé et déchiré les tentes et les bâches des familles. Au moment où les autorités sont arrivées, certains résidents étaient déjà partis pour vaquer à leurs occupations quotidiennes et ont découvert leurs fragiles abris détruits à leur retour. Leurs effets personnels ont été confisqués ou détériorés au cours de l'opération.

Le gouvernement haïtien n'a offert aucune autre solution de logement ou d'abri pour les personnes expulsées de force. Selon les informations reçues par Amnesty International, aucune procédure judiciaire n'a été engagée par les autorités municipales de Delmas pour chasser les personnes déplacées des lieux publics. Le manque de sécurité et les conditions de vie inadéquates dans les camps de fortune ne peuvent être réglés par des expulsions forcées.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à suspendre toute autre expulsion dans les camps de personnes déplacées à Delmas et dans d'autres municipalités à Haïti jusqu'à ce qu'une solution de logement adaptée puisse être proposée ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'aucune expulsion n'ait lieu en dehors de toute procédure légale, sans préavis suffisant ni consultation, et de garantir que toutes les personnes concernées aient accès à une solution de relogement adéquate ;
- rappelez-leur que les Principes directeurs de l'ONU relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays disposent que ces personnes ont droit à un niveau de vie suffisant, comprenant abri et logement, ainsi que le droit d'être protégées contre tout déplacement arbitraire.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 JUILLET 2011 À :**

Président d'Haïti

Michel Martelly

Palais National

Rue Magny

Port-au-Prince, Haïti

Fax : + 202-745-7215 (via l'ambassade d'Haïti aux États-Unis)

Courriel : [communications@presidentmartelly.ht](mailto:communications@presidentmartelly.ht)

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Directeur général de la Police nationale d'Haïti

Mario Andrésol

Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti

Courriel : [marioandresol@yahoo.fr](mailto:marioandresol@yahoo.fr)

Formule d'appel : Monsieur le Directeur Général

**Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## METTRE FIN À L'EXPULSION D'HAÏTIENS SANS DOMICILE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le camp de fortune de la Place Carrefour Aéroport faisait partie des 245 lieux enregistrés par la municipalité de Delmas comme hébergeant des personnes déplacées. Delmas abrite la plus grande population de personnes déplacées (près de 250 000 en janvier 2011) et le plus grand nombre de camps. C'est également la municipalité comptant le plus d'individus expulsés. Selon Cluster coordination/gestion des camps (Nations unies), 10 affaires d'expulsions sont enregistrées pour Delmas. Près de 27 000 personnes sont concernées. Quelque 680 000 personnes vivent actuellement dans plus d'un millier de camps en Haïti ; 70 % d'entre elles sont menacées ou risquent d'être chassées sous peu, la plupart du temps en dehors de toute procédure légale.

Un séisme dévastateur a touché Haïti le 12 janvier 2010, l'épicentre étant localisé près de Port-au-Prince, laissant plus d'1,5 million d'individus sans domicile. Des camps de fortune ont été installés en une nuit sur chaque bout de terrain libre, privé ou public. Seize mois après, les conditions de vie dans la plupart de ces camps demeurent misérables malgré l'aide apportée par bon nombre d'associations humanitaires. La construction d'abris temporaires afin d'héberger des dizaines de milliers de familles vivant dans des camps avance lentement. Les expulsions forcées exacerbent le désespoir des familles haïtiennes n'ayant aucune autre solution de logement alors que la saison des cyclones approche.

AU 156/11, AMR 36/006/2011, 27 mai 2011

